

# VILLE DE MONTMELIAN (SAVOIE)

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 25 MARS 2024

JG/AC

Le Conseil Municipal de Montmélian légalement convoqué le 12 mars 2024, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, le **LUNDI 25 MARS 2024 à 19h30**, sous la présidence de Madame Béatrice SANTAIS, Maire.

**ETAIENTS PRESENTS** : MM. les Conseillers Municipaux en exercice.

1 - SANTAIS Béatrice	8 -	15 - GOLEC Philippe	22 - MARANDET Yannick
2 - Yves PAVILLET	9 - MUNIER Yannick	16 - CROZET Irène	23 - NOUAIS Jérôme
3 - VITTON-MEA Emilie	10 - FAVRE Michelle	17 - ROCHER Lakshmi (Arrivée en cours de séance)	24 -
4 - BUISSON André	11 - BRUNET Didier	18 - DURET Stéphanie	25 - FETTAH Mohamed
5 - CONAND Anne	12 - COMPOIS Sylvie	19 - CHEVROT Vincent	26 - CEFALU Alexia
6 - FAUCONET David	13 - CORTADE Thierry	20 - HAND Fabrice	
7 - PIAGET Chantal	14 - PITTNER Franck	21 - BRUAND Thierry	

**Excusés** : Brigitte GRANDCHAMPS, Philippe GOLEC (pouvoir à Jérôme NOUAIS), Alexia CEFALU (pouvoir à Michelle FAVRE).

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Jérôme NOUAIS

**N° 25-03-2024/21**

### RECRUTEMENT D'EMPLOIS SAISONNIERS POUR LE CENTRE NAUTIQUE, LES SERVICES TECHNIQUES ET LE MUSEE

**Rapporteur : Béatrice SANTAIS**

Chaque année, la Ville fait appel à du personnel contractuel pour le fonctionnement estival du centre nautique et pour renforcer les équipes des services techniques, notamment en espaces verts. Cette année, il est également proposé de créer un emploi non permanent au motif de l'accroissement saisonnier d'activité pendant cette période pour le bon fonctionnement du musée de la vigne et du vin.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver la délibération suivante :

Considérant qu'en prévision de la période estivale, il est nécessaire de renforcer les effectifs dans les services techniques, le centre nautique et le musée de la vigne et du vin pour la période du 20 mai au 8 septembre 2024.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** la création des emplois non permanents ci-après dans le cadre de l'accroissement saisonnier d'activité selon les modalités précitées :

Grades	Nombre maximum d'emplois à temps complet	Nombre maximum d'emplois à temps non complet	Service d'affectation
Adjoint administratif catégorie C	0	1	Musée
Adjoint technique catégorie C	2	30	Centre nautique et services techniques
ETAPS catégorie B	8	2	Centre nautique
ETAPS principal 2 <sup>ème</sup> classe catégorie B	2	1	Centre nautique
ETAPS principal 1 <sup>ère</sup> classe catégorie B	1	1	Centre nautique

- **CHARGE** le Maire du recrutement des agents affectés aux postes créés ainsi que de la détermination des niveaux de recrutement et de rémunération des candidats selon la nature des fonctions et de leur profil. La rémunération sera limitée à l'indice terminal du grade de référence,
- **DIT** que les crédits correspondants seront inscrits au budget.

AINSI DELIBERE LES JOUR  
MOIS ET AN QUE DESSUS

Le Secrétaire de séance

Jérôme NOUAIS



Le Maire

Béatrice SANTAIS

